

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de La PETITE PIERRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
HANAU LA PETITE PIERRE

## LEGENDE :

	<b>UA :</b> Centre ancien
	<b>UB :</b> Extensions urbaines
	<b>UBa :</b> Extensions urbaines non desservies par les réseaux
	<b>UE :</b> Zone dédiée aux équipements publics
	<b>UF :</b> Zone à vocation sociale, destinée à héberger un public spécifique et aux activités et services liés
	<b>UH :</b> Zone correspondant aux constructions implantées en second rideau
	<b>UJ :</b> Zone correspondant aux jardins des habitations
	<b>UT :</b> Zone dédiée au tourisme
	<b>UTg :</b> Zone dédiée au tourisme et notamment à la construction de gîte
	<b>UX :</b> Zone dédiée aux activités économiques
	<b>1 AU :</b> Zone mixte à dominante habitat ouverte à l'urbanisation
	<b>1 AUX :</b> Zone dédiée aux activités économiques ouverte à l'urbanisation
	<b>2AU :</b> Réserve foncière pour une vocation à dominante habitat
	<b>A :</b> Zone agricole où les constructions à usage agricole sont interdites
	<b>AB :</b> Zone agricole où les constructions liées et nécessaires à une activité équestre sont autorisées
	<b>AC :</b> Zone agricole où les constructions liées et nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées
	<b>AC1 :</b> Zone agricole où les constructions liées et nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>AT :</b> Zone agricole où les constructions liées et nécessaires au tourisme agricole sont autorisées
	<b>N :</b> Zone naturelle inconstructible
	<b>NC :</b> Secteur carriérable
	<b>ND :</b> Secteur de dépôts inertes
	<b>NE :</b> Secteur d'équipements publics
	<b>NF :</b> Secteur de forêt
	<b>NJ :</b> Secteur de jardins hors zone urbaine
	<b>NL1 :</b> Secteur de loisirs ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NL2 :</b> Secteur de loisirs ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NT1 :</b> Secteur touristique hors zone urbaine ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NT2 :</b> Secteur touristique hors zone urbaine ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NT3 :</b> Secteur touristique hors zone urbaine ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NT4 :</b> Secteur touristique hors zone urbaine ( <i>réglementations particulières</i> )
	<b>NX :</b> Secteur d'activités économiques hors trame urbaine

Report pour informations: les risques apparaissant sur les plans sont reportés à titre informatif